

Rectorat de Grenoble

Division
des Examens
et Concours
(D.E.C.)

Ref : DEC4/DR
Affaire suivie par :
Denis Reverchon

Téléphone :
04 76 74 72 47

Mél :
denis.reverchon
@ac-grenoble.fr

Adresse postale
7, place Bir-Hakeim
CS 81065 - 38021
Grenoble cedex 1

Instructions aux candidats individuels du BTS « Services Informatiques aux Organisations », session septembre 2020

J'ai l'honneur de vous adresser les instructions relatives à l'organisation de la session de septembre 2020 du brevet de technicien supérieur « Services Informatiques aux Organisations » (SIO).

La présente note comporte 2 annexes.

I - ORGANISATION DE L'EXAMEN - CENTRES D'EXAMEN :

Le calendrier de l'examen figure en **annexe I** de la présente note.

Vous trouverez en **annexe II** le rattachement des candidats dans les centres d'examen pour les différentes épreuves de la session de septembre 2020 (épreuves écrites et orales).

> Déroulement des épreuves :

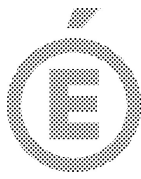
◆ Epreuve E22 – « Algorithmique appliquée »

Les candidats subissent l'épreuve sur le matériel du centre d'examen ou sur un équipement qu'ils ont apporté. Ils sont invités à prendre connaissance avant l'épreuve, des caractéristiques des équipements disponibles dans le centre d'examen :

Lycée Sidoine Apollinaire Clermont : sidoine.ct@ac-clermont.fr
Lycée Louise Michel Grenoble : marie.deixonne@ac-grenoble.fr

Un candidat qui souhaiterait utiliser un autre logiciel que ceux disponibles dans le centre devra obligatoirement le signaler par mail, auprès de son centre d'examen, avant le 28 août 2020 (cf répartition des candidats dans les centres en annexe II).

Les candidats concernés devront se munir de l'équipement informatique nécessaire. Dans ce cas, ils restent seuls responsables de la mise en œuvre des ressources informatiques.



2/5

◆ Epreuve E4 – « Conception et maintenance de solutions »

Les candidats individuels subissent l'épreuve sur le matériel du centre d'examen ou sur un équipement qu'ils ont apporté. Dans tous les cas, les candidats doivent se munir des outils et ressources techniques nécessaires au déroulement de l'épreuve. Ils sont seuls responsables de la disponibilité et de la mise en œuvre de ces outils et ressources. Les candidats qui n'en sont pas munis sont pénalisés dans les limites prévues par la grille d'aide à l'évaluation proposée par la circulaire nationale d'organisation.

Concernant les candidats qui passent l'épreuve E4 dans un autre centre que celui où ils ont été scolarisés, un descriptif de l'environnement technique du centre d'examen sera communiqué fin août.

Il appartiendra au candidat de prendre connaissance de l'environnement technique du centre d'examen pour s'assurer de la compatibilité de ses outils et ressources techniques. Par ailleurs, chaque situation professionnelle sélectionnée comme support de l'épreuve est réalisée dans un contexte conforme au cahier des charges national en matière d'environnement technologique dans le domaine de spécialité correspondant au parcours du candidat.

Le dossier est constitué de la description de deux Situations Professionnelles distinctes. Un modèle de SP vous est proposé en pièce jointe à ce mail.

Les situations professionnelles support de l'épreuve E4 devront être figées à la date du dépôt de dossier soit le 28 août 2020

Les candidats devront indiquer sur le verso de la page de garde de leur dossier les identifiants et mots de passe qui permettent d'accéder à leur production

A l'issue de son interrogation, **le candidat remettra à la commission le document d'expression des besoins.**

◆ Epreuve E6 « parcours de professionnalisation »

L'épreuve prend appui sur un dossier comprenant :

- le tableau de synthèse associé au portefeuille de compétences ;
- les attestations de stage ou les certificats de travail ;
- **l'attestation de la réalité des activités et missions conduites.**

Le tableau de synthèse associé au portefeuille de compétences et le modèle d'attestation de stage, certifiant au recto que le stage a été accompli et attestant au verso la réalité des activités et missions conduites sont proposés en pièces jointes à ce mail.

➤ Dépôt des dossiers des épreuves E4 et E6 et vérification de leur conformité :

J'attire votre attention sur les dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2008 relatif à la vérification de conformité des dossiers : La constatation de non conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « **Non valide** » (NV) à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. **En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.**

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :



3/5

- absence de dépôt du dossier ;
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

IMPORTANT : Les candidats ayant bénéficié d'un aménagement de formation, d'une réduction ou d'une dispense de stage devront **OBLIGATOIREMENT** fournir, au moment du dépôt de leurs dossiers, une copie du courrier de notification qui leur a été délivré.

Pour l'épreuve E4, comme pour l'épreuve E6, les dossiers seront **remis en deux exemplaires au plus tard le vendredi 28 août 2020**, délai de rigueur, dans les centres d'épreuves orales définis ci-dessous :

Candidats de l' académie de Grenoble ↓	Candidats de l' académie de Clermont- Ferrand ↓
Lycée Louise Michel – BTS SIO 30, rue Louise Michel BP 2708 38037 Grenoble Cedex 2	Lycée Sidoine Apollinaire – BTS SIO 20 Rue Jean Richepin 63037 Clermont Ferrand Cedex 1

II - JURY - RELEVES DE NOTES :

Les délibérations du jury se dérouleront :

**sous la présidence de Monsieur Stéphane Bessière
IA-IPR d'Economie et Gestion
(la date du jury sera précisée ultérieurement)**

Résultats : la liste des résultats pourra être consultée sur le site internet de l'académie de Grenoble.

Les relevés de notes seront envoyés par mes services au domicile de chaque candidat dans les jours qui suivront les délibérations.

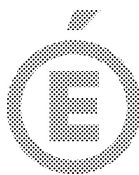
III - FRAUDE A L'EXAMEN :

Les fraudes aux examens et concours de l'enseignement technique sont régies par l'arrêté ministériel du 19 mai 1950 (RLR 540-3).

IV - NOTES DE SYNTHESE ET CERTIFICATS DE STAGE :

Les dossiers mémoire sont conservés dans les centres d'examen jusqu'à la fin de la session suivante, c'est-à-dire jusqu'au 15 juillet 2021.

ANNEXE I – CALENDRIER DES EPREUVES – SESSION SEPTEMBRE 2020



4.	DATES	ÉPREUVES	HORAIRES			
			MÉTROPOLE	ANTILLES	RÉUNION	POLYNÉSIE FRANCAISE
	Lundi 14 septembre 2020	U21 : Mathématiques ⁽¹⁾ Durée : 2H00	14h00 – 16h00 2 heures de mise en loge	10h00 – 12h00 2 heures de mise en loge	16h00 – 18h00 2 heures de mise en loge	04h00 – 06h00 2 heures de mise en loge
	Mardi 15 septembre 2020	U12 : Expression et communication en langue anglaise ⁽¹⁾ Durée : 2H00	10h30 – 12h30 2 heures de mise en loge	6h30 – 8h30 2 heures de mise en loge	12h30 – 14h30 2 heures de mise en loge	Lundi 14 septembre 2020 20h30 – 22h30 2 heures de mise en loge
	Mardi 15 septembre 2020	U1 : Culture générale et expression Durée : 4H00	14h00 – 18h00 2 heures de mise en loge	10h00 – 14h00 2 heures de mise en loge	16h00 – 20h00 2 heures de mise en loge	13h00 – 17h00 Sujet spécifique
	Mercredi 16 septembre 2020	U5 : Production et fourniture de services informatiques ⁽²⁾ Durée : 4H00	14h00 – 18h00 2 heures de mise en loge	10h00 – 14h00 2 heures de mise en loge	16h00 – 20h00 2 heures de mise en loge	4h00 – 8h00 2 heures de mise en loge
	Jeudi 17 septembre 2020	U3 : Analyse économique, managériale et juridique des services informatiques ⁽¹⁾ Durée : 4H00	14h00 – 18h00 2 heures de mise en loge	10h00 – 14h00 2 heures de mise en loge	16h00 – 20h00 2 heures de mise en loge	4h00 – 8h00 2 heures de mise en loge

⁽¹⁾ Unité commune aux deux options

⁽²⁾ Unité spécifique à chaque option

CALENDRIER DES EPREUVES ORALES ET PRATIQUES PONCTUELLES	
DATES	ÉPREUVES
Du 21 au 25 septembre 2020	EPREUVE ORALE D'ANGLAIS (E12) ALGORITHMIQUE APPLIQUEE (E22) CONCEPTION ET MAINTENANCE DE SOLUTIONS INFORMATIQUES (E4) PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION (E6)

REMISE DES DOSSIERS	
CONCEPTION ET MAINTENANCE DE SOLUTIONS INFORMATIQUES (E4) PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION (E6)	Pour le 28 août 2020 à 12h00 *

* **TRES IMPORTANT :** il appartient au candidat de prendre ses dispositions pour que le dossier soit déposé dans le centre d'épreuve, au plus tard au jour et à l'heure précisés ci-dessus.

ANNEXE II



5/5

CENTRES D'EPREUVES

EPREUVES ECRITES :

CENTRE D'EXAMEN	CANDIDATS RATTACHES
LYCEE ALGOUD - LAFFEMAS VALENCE	Candidats individuels inscrits dans le 07 et le 26 et candidats scolarisés dans ces départements
LYCEE LOUISE MICHEL GRENOBLE	Candidats individuels inscrits dans le 38 et candidats scolarisés dans ce département
LYCEE GABRIEL FAURE ANNECY	Candidats individuels inscrits dans le 73 et le 74 et candidats scolarisés dans ces départements
LYCEE SIDOINE APOLLINAIRE CLERMONT FERRAND	Candidats individuels inscrits dans le 63 et candidats scolarisés dans ce département
LYCEE LA CHARTREUSE PARADIS BRIVES CHARENSAC	Candidats individuels inscrits dans le 43 et candidats scolarisés dans ce département

EPREUVES ORALES D'ANGLAIS / ALGORITHMIQUE / CONCEPTION ET MAINTENANCE DE SOLUTIONS INFORMATIQUES / PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION :

Candidats de l'académie de Grenoble => LYCEE LOUISE MICHEL – GRENOBLE

Sauf E4 pour les candidats scolarisés à GRETA VALENCE => GRETA VALENCE

Sauf E4 pour les candidats scolarisés à ST MICHEL ANNECY => ST MICHEL ANNECY

Candidats de l'académie de Clermont-Ferrand => LYCEE S. APOLLINAIRE – CLERMONT-FERRAND

Sauf E4 pour les candidats scolarisés à GFS => GFS